



Direction Générale de l'Aviation Civile

N° 03 DGAC/DAC/2020

Rabat, le 08.FEVRIER.2020

TRES URGENT

NOTE CIRCULAIRE
A L'ATTENTION

- DES DIRECTEURS ET DES COMMANDANTS DES AEROPORTS
- DES EXPLOITANTS D'AERONEFS DESSERVANT LE MAROC

Objet : Plan national de veille et de riposte au nouveau Coronavirus '2019-nCoV'.

Réf. : Circulaire de la Direction de l'Aéronautique Civile n° 02/B DGAC/DAC/2020 du 02 février 2020 ;

P.J : 1.

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) avait décrété l'état d'urgence de santé publique de portée internationale liée au nouveau coronavirus '2019-nCoV'.

A ce jour, il est recommandé aux pays de rehausser leur niveau de vigilance et de renforcer leurs capacités de détection et de contrôle vis-à-vis de ce virus.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Veille et de Riposte au nouveau coronavirus '2019-nCoV', j'ai l'honneur de vous informer qu'une « **Fiche Sanitaire du Passager** », dont ci-joint une copie, a été adoptée. Elle doit être renseignée par l'ensemble des passagers des vols internationaux à destination, ou en transit par le Maroc, et présentée aux autorités compétentes chargées du contrôle sanitaire et sécuritaire au niveau national.

Cette fiche sera utilisée en lieu et place du « Formulaire de localisation de passager pour la santé publique », objet de ma circulaire n° 02/B DGAC/DAC/2020 du 02 février 2020.

Les Directeurs et les Commandants des aéroports sont invités à :

- Assurer la diffusion de la présente circulaire aux exploitants d'aéronefs desservant le Maroc ;
- Coordonner **d'urgence**, eu égard à cette circulaire, les mesures nécessaires de facilitation dans le cadre des travaux des Comités Locaux de Facilitation du Transport Aérien.


Khaled Khalid
Directeur de l'Aéronautique Civile